



DELIBERATION N° 29/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Séance du 25 novembre 2021

Budget Initial - 2022

Vu les articles 175, 176, 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21;

Article 1:

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- Emplois: 10 576,3 ETPT, dont 5 504 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5 072,3 ETPT hors plafonds d'emplois législatif
- Autorisations d'engagement : 1 157 840 302,89 € :
 - o Personnel: 794 259 247,76 €
 - o Fonctionnement : 185 190 800,80 €
 - o Intervention : 104 310 000,00 €
 - o Investissement : 74 080 254.33 €
- Crédits de paiement : 1 118 008 448,14 € :
 - o Personnel: 794 259 247,76 €
 - o Fonctionnement : 161 072 906.32 €
 - o Intervention : 104 310 000,00 €
 - o Investissement : 58 366 294.06 €
- Recettes: 1 071 526 417.70 €
- Solde budgétaire : 46 482 030,44 €

Article 2:

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

• Variation de trésorerie : - 43 331 999,09 €

• Résultat prévisionnel : - 16 935 631 ,09 €

• Capacité d'autofinancement : 11 184 263,68 €

• Variation du fonds de roulement : - 54 754 794,36 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 26

Pour: 17

Contre: 6

Abstention: 3

Fait à Paris, le 25 novembre 2021

Le Président du conseil d'administration de l'AEFE

Bruno FOUCHER

B Lowley